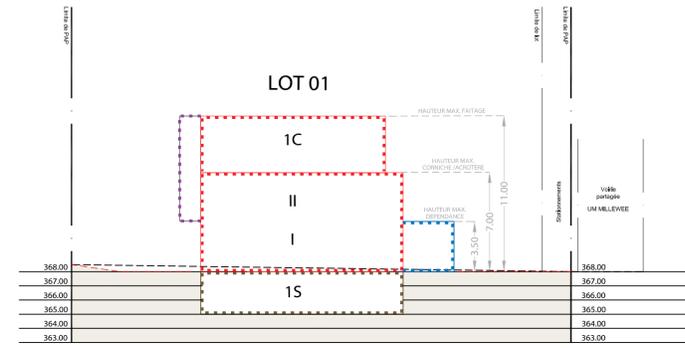


COUPE SIGNIFICATIVE AA

1.250e



COUPE SIGNIFICATIVE BB

1.250e



PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER

1.250e

LOT 1		4.40		LOT 2		4.12	
-	177.50	-	370.83	-	163.50	-	334.02
253.50	1-mi	1-u	1-u	233.50	1-mi	1-u	1-u
t2(30°-45°)	hc-7,00/hf-11,00	-	II+1C+1S	t2(30°-45°)	hc-7,00/hf-11,00	-	II+1C+1S

LOT 3		4.12		LOT 4		4.52	
-	163.50	-	334.02	-	163.50	-	334.02
233.50	1-mi	1-u	1-u	233.50	1-mi	1-u	1-u
t2(30°-45°)	hc-7,00/hf-11,00	-	II+1C+1S	t2(30°-45°)	hc-7,00/hf-11,00	-	II+1C+1S

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'emprise au sol [m²]	LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot [ares]		surface constructible brute [m²]	type et nombre de logements	type, disposition et nombre des constructions	hauteur des constructions [m]
	min.	max.	min.	max.				
surface du scellement du sol [m²]	min.	max.	min.	max.				
type de toiture	min.	max.	min.	max.				

DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT

SURFACE BRUTE : 18.12 ares
SURFACE NETTE : 17.17 ares

SURFACE PRIVEE / PUBLIQUE NECESSAIRE A LA VIABILISATION : 0.95 ares
SURFACE A CEDER AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : 0.95 ares soit +/- 5.24%

DENSITE : 22,08 log/ha

SURFACES

- Cotations**
- 5.00 — dimensionnement des immeubles
 - 5.00 — reculs des immeubles
- Représentations**
- △ E-E' indication des coupes
 - LOT 00 indication numéro lot et surface

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- - - délimitation des différentes zones du PAG

- Courbes de niveau**
- - - terrain existant
 - - - terrain remodelé

- Nombre de niveaux**
- I, II, III... nombre de niveaux pleins
 - +1, 2...R nombre d'étages en retrait
 - +1, 2...C nombre de niveaux sous combles
 - +1, 2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Forme des toitures

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté/arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE OFFICIELLE

MAITRE DE L'OUVRAGE: **HomeFlux Sàrl**
6, Rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

PROJET: **Plan d'aménagement particulier**
"Millewee III" à Berdorf

ECHELLE: 1 / 250 e DESSINE: LB CONTROLE: PA DATE: 11 novembre 2022